



MODIFICATION DES FORMULAIRES DE RUPTURE TRANSACTIONNELLE D'UN CDI.

publié le **01/04/2012**, vu **1981 fois**, Auteur : [Maître HADDAD Sabine](#)

La rupture conventionnelle est soumise à diverses conditions. De nouveaux formulaires cerfa de demandes d'homologation sont disponibles depuis un arrêté du 8 février 2012.

De nouveaux modèles cerfa de demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée sont disponibles depuis un arrêté du 8 février 2012.

Les formulaires exigent d'indiquer des renseignements concernant les parties à la convention, le déroulement des échanges entre elles pour aboutir à la rupture et bien entendu les clauses portées dans la convention.

--"*rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation*" (Cerfa n°14598*01)

--"*rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée d'un salarié protégé*" (Cerfa n°14599*01).

JORF n°0041 du 17 février 2012 page 2787 --texte n° 13

Arrêté du 8 février 2012 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée

NOR: ETST1204155A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 8 février 2012, sont fixés les modèles du formulaire rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation et du formulaire rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée d'un salarié protégé (1), enregistrés par la direction générale de la modernisation de l'Etat, respectivement sous les numéros CERFA 14598*01 et 14599*01. L'arrêté du 18 juillet 2008 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée, modifié par l'arrêté du 28 juillet 2008 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée, est abrogé.